

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT EN PRÉSENCE DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 12 MAI 2015

La séance du Conseil d'arrondissement en présence du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement de Paris, en salle des fêtes de la Mairie.

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON et Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE et Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT et Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à M. François VAUGLIN
M. David BELLIARD à M. Pierre JAPHET
M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à Mme Delphine TERLIZZI
Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON
M. Eric GARANDEAU à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

*A 18h30, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement.*

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil d'Arrondissement en présence du CICA et en profite pour immédiatement désigner le secrétaire de séance, qui sera M. Luc LEBON. Nous allons expérimenter ensemble une nouvelle forme d'organisation du CICA et nous en ferons ensuite le bilan. L'objectif premier de cette nouvelle configuration est de permettre au CICA de se réunir à l'occasion d'un véritable Conseil d'Arrondissement. Nous avons l'habitude des réunions de CICA qui d'un point de vue administratif ont la forme d'un Conseil d'Arrondissement. Mais cette forme n'est qu'administrative. Il nous a semblé important pour les associations et pour les élus, de faire en sorte que le CICA retrouve tout le sens qu'il lui est donné dans la loi Paris Lyon Marseille qui indique que le CICA est la réunion des associations avec le Conseil d'Arrondissement. Pour nous, il ne s'agit pas simplement d'une réunion où toutes les associations sont conviées et où seuls les quelques élus dont la délégation est concernée par l'ordre du jour sont présents ; mais d'une véritable réunion du Conseil d'Arrondissement avec les associations, ensemble. Ce soir, nous expérimentons cette nouvelle formule, pour cette nouvelle mandature. Si cela fonctionne et que cela répond à un besoin, nous prolongerons cette expérimentation pendant toute la durée du mandat. Une fois ou deux fois par an, en fonction des besoins qui se feraient jour. Il me semblait donc important dans le cadre d'une démocratie locale revivifiée, de trouver de nouvelles formes et de nouvelles pistes qui nous permettent ensemble, de trouver chacun notre place en respectant celle de l'autre en particulier. M. Jean-Pierre CORSIA, élu au Conseil d'Arrondissement délégué à la vie associative, à l'économie sociale, solidaire et circulaire, a déjà travaillé avec vous pendant ces derniers mois, pour partir d'abord de vos besoins, pour identifier les sujets sur lesquels vous souhaitez travailler, définir comment vous souhaitez travailler, et savoir si vous souhaitez ou pas vous doter d'une organisation intermédiaire. Aujourd'hui, ce sont des questions que nous vous avons posées, c'est vous qui détenez la réponse, on ne vous imposera rien, si ce n'est de vous offrir la possibilité de vous inscrire dans différentes formes. Notre rôle est vraiment conçu comme étant celui de facilitateur pour la vie des associations. Nous cherchons à rendre possible ce que vous souhaitez réaliser. C'est comme ça que nous percevons notre rôle, c'est comme ça qu'avec M. Jean-Pierre CORSIA nous avons travaillé. Je ne vais pas être plus long et passe la parole à M. CORSIA, afin qu'il puisse expliquer les premiers travaux que vous avez conduits ensemble. Ensuite la parole sera à vous»

M. CORSIA : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs les membres et représentants des associations, nous allons donc ouvrir ce Conseil d'Arrondissement organisé en CICA. Un petit rappel préalable qui n'est pas inutile : le CICA est un comité d'initiative et de consultation du 11^e arrondissement. Il a été mis en place par la loi du 31 décembre 1982 pour faire participer les associations à la vie municipale. C'est une instance de démocratie participative importante qui doit jouer pleinement son rôle de force de propositions, d'outil de consultation et d'échange d'expériences. Il est un lieu d'implication et de mise en commun du travail et de l'expérience des associations. La vocation du CICA est de permettre la réalisation de projets d'intérêt général inter-associatif avec une application locale. Si on prend l'article 16 de la loi de 1982 qui précise les modalités de fonctionnement, dans chaque arrondissement est créé un CICA qui réunit les représentants

des associations locales ou membres de fédérations, de confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement. Au cours d'une séance par trimestre, au moins, les représentants de ces associations participent s'ils le souhaitent aux débats du Conseil d'Arrondissement, avec une voix consultative. Ils y exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard. Le Conseil d'Arrondissement délibère en leur présence. Nous inaugurons donc aujourd'hui un nouveau format, avec un Conseil d'Arrondissement spécifique au CICA, qui se situe en ouverture du Conseil d'Arrondissement « normal ». Deux Conseils d'Arrondissement associés au CICA seront programmés chaque année. Des événements organisés par le CICA peuvent également être proposés aux élus dans le cadre d'un Conseil d'Arrondissement spécifique, selon une pratique en vigueur dans le 11^{ème} arrondissement depuis plusieurs années. En 10 ans, le CICA a été à l'origine de nombreuses initiatives : création d'une régie de quartier, d'un comité local du handicap, d'une maison de santé, lancement de plusieurs initiatives de prévention des déchets, ce qui a permis d'expérimenter pendant 3 ans une opération « Moins de déchets dans le 11^{ème} arrondissement » qui a mobilisé de nombreux acteurs locaux. Nous pouvons même dire que nous avons été précurseurs en matière d'économie circulaire et à ce titre, je voudrais remercier dans la salle M. Bernard CASNIN qui a initié ces actions depuis de nombreuses années et qui était président du CICA, lancement également de l'organisation d'une rencontre de la solidarité organisée chaque année, création de la commission extra municipale sur la santé, développement de rencontres intergénérationnelles... Vous le voyez, les projets du CICA ont été nombreux et ils continuent encore à l'être dans le 11^{ème}. Avec la mandature actuelle, une nouvelle organisation a été initiée. Une Assemblée Générale annuelle réunit l'ensemble des associations adhérentes au CICA. La dernière assemblée s'est réunie au mois de décembre avec 80 associations de l'arrondissement. Un thème de travail annuel est voté par l'Assemblée Générale. Cette année c'est le thème de la culture qui a été décidé. Culture au sens artistique mais aussi pour désigner la multiplicité des cultures et pour parler de Mémoires et de Citoyenneté. Des groupes de travail inter-associatif se sont créés pour travailler sur cette thématique et se réunissent à leur propre rythme. Depuis le mois de décembre, les participants à l'Assemblée Générale sont convoqués tous les deux mois, à des réunions plénières organisées en Mairie, pour restituer la production des groupes de travail et pour proposer de nouvelles initiatives. Nous allons donc vous présenter ce soir, dans un premier temps, une restitution des projets des groupes de travail et dans un second temps des associations ont souhaité poser des questions aux élus. A la fin de la restitution des groupes de travail, un échange aura lieu avec les élus qui souhaiteront intervenir. Je vais appeler successivement les rapporteurs des différents groupes de travail. Ils ont un temps imparti de cinq minutes pour présenter et restituer leurs travaux. On va commencer par le groupe de travail « Musique et citoyenneté », qui rassemble à chaque réunion, plusieurs associations. Il est représenté ici, par M. Yves PLOUHINEC de l'association M.J.C. Paris Mercœur et je lui donne la parole. »

PRÉSENTATION DE RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE GROUPES DE TRAVAIL

Musique et Citoyenneté

M. PLOUHINEC : « Mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs, merci de me donner la parole. Comme l'a dit M. CORSIA, le CICA s'est réorganisé et différents groupes de travail ont été constitués. Je m'exprime au nom du groupe « Musique et citoyenneté » qui est composé de Mme Marie-Angela EPITER de l'association « Musique à la menthe », Mme Monique DUDA de l'association « le lien du 11^{ème} », M. Sébastien BECQUET de l'association « Fairplaylist » et moi-même. Ce groupe a pour objet de promouvoir la pratique

de la musique par des jeunes éloignés du milieu culturel. L'objectif de ce groupe est d'une part, de recenser les pratiques qui sont faites au sein des associations de l'arrondissement, mais aussi des établissements scolaires et d'autre part, d'initier des projets mais aussi de veiller à une restitution de ceux-ci, à l'occasion de festivités telle la Fête de la Musique, ou des festivals ou dans des salles ad hoc, telle la Maison des Métallos ou la M.J.C. Paris Mercœur, dans la salle Olympe de Gouges, etc. Les ateliers tel qu'ils s'inscrivent dans notre projet peuvent prendre la forme de la pratique traditionnelle de la musique avec la pratique d'un instrument, mais aussi grâce à des ordinateurs, la création d'instruments, l'écriture et pourquoi pas aussi des chorales. Schématiquement, pour vous présenter le projet se passerait au sein des associations qui sont les plus à même et les établissements scolaires du 11^{ème} arrondissement, sur une durée à déterminer en fonction des projets, et comme je vous l'ai dit, il doit y avoir à la fin, une restitution pour mettre véritablement en avant les jeunes qui s'engagent dans cette pratique. Nous pensons que ce projet est particulièrement vertueux pour ces jeunes. Basé sur du volontariat, ce projet demandera un engagement personnel mais aussi social et culturel. Les participants s'engagent dans une démarche de partage et de travail collectif. Nous pensons que les valeurs intergénérationnelles et celles du multiculturalisme ainsi que du « mieux vivre ensemble », sont mises en avant dans ce projet. Nous aurons besoin dans le cadre de la mise en place de ce projet, de différents partenaires, comme les associations et les établissements scolaires que nous rencontrerons, dès que possible, au fil du temps. Nous nous grefferons dans des réunions déjà en place, qui regroupent les établissements et les associations de l'arrondissement proposant de la musique, tel que Polynotes, ACP La manufacture, l'association Carillon, la M.J.C. Paris Mercoeur et le centre Victor Gelez, pour rendre plus actif et plus concrète notre démarche. Nous aurons aussi besoin de partenaires institutionnels, partenaires politiques qui devront nous aider à structurer notre projet, à travailler la communication de ce projet et in fine à aider à la budgétisation et la mise en place des besoins et des matériels. Chacun aura vraiment sa partition à jouer et comme l'a dit M. CORSIA, on peut parler de notre projet comme étant un concept de conservatoire itinérant, laïc et citoyen. Dès que notre projet sera plus abouti, nous reviendrons vers vous pour vous le présenter. Je vais maintenant donner la parole à Mme Monique DUDA qui va nous exposer la première démarche que nous faisons dans le cadre de ce groupe de travail »

M. le Maire : « Avant que Mme Monique DUDA ne prenne la parole, pour bien cadrer les débats, je tiens à vous rappeler que 5 minutes de parole sont données à chaque groupe. Vous en avez déjà utilisé une grande partie. »

Mme DUDA : « Bonsoir, le projet en participation avec le CICA et le Conseil de quartier République/Saint-Ambroise ainsi que l'association « Le lien du 11^{ème} » consiste en une Fête de la Musique, le dimanche 21 juin, sur la place Saint-Ambroise. Nous avons eu le précieux concours également de la Maison des Associations. Il nous reste quelques questions d'ordre matériel à résoudre, qui sont importantes. Nous vous invitons tous à y participer et nous vous confirmerons sa réalisation, car pour l'instant ce n'est qu'un projet, mais j'espère qu'il sera consolidé et que je pourrais l'annoncer officiellement. Le but sera d'avoir toutes les Musiques du Monde. »

M. CORSIA : « Voilà un bel événement citoyen et également une grande innovation puisque nous avons un conseil de quartier qui est associé à des associations du CICA. Plus les instances de démocratie locale s'associeront pour mener des projets en commun, plus ce sera intéressant. Nous passons au deuxième projet, l'atelier « Citoyenneté, mémoire, expression artistique » »

Citoyenneté, Mémoire, Expression Artistique

M. BOUDJEMA : « Bonsoir tout le monde, je me présente, je m'appelle M. Zouhir BOUDJEMA, je suis Secrétaire Général de l'association « Fen'Art », « Fen » en arabe signifiant Art. C'est une association qui est toute nouvelle, elle existe depuis un an. Nous avons monté une action artistique qui s'inscrit bien sûr dans l'inter associations du CICA, afin que chaque association propose des actions communes. C'est une synergie collective. Un projet qui est la citoyenneté. L'enfant, dans cette philosophie, doit d'abord s'accepter lui-même et être bien dans sa peau pour être en mesure d'accepter les autres avec leurs différences. Il doit découvrir son histoire, ses valeurs culturelles, ses capacités physiques et intellectuelles, le respect de soi, le respect des autres, le droit de la parole, le fait d'être acteur, la vie de groupe, le respect des règles, les règles de la vie... Le constat que nous avons fait en tant qu'artistes plasticiens a montré qu'il existe beaucoup de valeurs, qui ont rapport avec la tolérance et la différence. Avec la montée de l'intégrisme, les enfants en subissent les conséquences. Notre travail, basé sur la symbolique de la Main, vise à sensibiliser les enfants afin qu'ils soient tolérants avec eux-mêmes et tolérants avec les autres; qu'ils acceptent la différence. Ainsi, lorsqu'un enfant réalise un travail artistique, il va laisser un peu son empreinte, de sa mémoire dans l'école et surtout sa trace pour que les autres enfants, puissent essayer de faire la même chose les années suivantes, tout en prenant des initiatives. Notre projet cherche à interpeller sur ce qui doit se passer dans notre société française. La diversité, le vivre ensemble sont des valeurs quelque peu menacées, dans la culture pédagogique. Nous pensons que l'art et la culture, c'est-à-dire les arts plastiques ou la musique, vont corriger ce lien tissé avec l'école. C'est plus qu'une nécessité. Le projet est établi et la fiche technique est prête. Je passerai la parole à Mme TABTI pour qu'elle développe quelques éléments, merci »

Mme TABTI : « Bonjour, je m'appelle Sadia TABTI, je suis membre de « Fen'Art » et auteure illustratrice. Le projet sera mis en place pour les écoles et les Maisons de Jeunes et de Culture. Il sera basé sur un scénario que les enfants vont construire. Ce scénario sera leur identité, c'est-à-dire, un scénario qui parlera de leur culture, de leur pays, ou bien de leur région. A partir de là, par le biais de différents outils, des textes, des mots, du collage, et le personnage de la Main dont à parler M. BOUDJEMA. Cette main qui a une tête, qui a une pensée, qui a aussi des mains et des membres... Chaque scénario va être assemblé pour en faire un livre, et ce livre, se nommera *Toi et moi*, c'est-à-dire « Moi » comme disait M. BOUDJEMA tout à l'heure, je suis obligé de me connaître, de m'accepter pour ensuite accepter l'autre, et le « Toi », c'est-à-dire le partage et le respect de l'autre. Les enfants seront les propres acteurs de leur histoire et cet ouvrage restera dans les écoles du 11^{ème} en tant que référentiel. Voilà, pour le partage et le respect de l'autre. »

M. CORSIA : « Merci. Nous passons au troisième groupe de travail avec des applications, je donne la parole à Mme Calixta BERNEDE pour le projet Émergence»

Projet Émergence

Mme BERNEDE : « Bonsoir, je suis Mme Calixta BERNEDE, Présidente de l'association « Belleville Cosmopolite » qui porte le projet Émergence au sein du CICA. Alors avant de vous parler du projet Émergence, il serait d'abord normal que je parle de l'association « Belleville Cosmopolite ». Cette association s'est créée par un petit groupe de personnes, qui habite le quartier Belleville. C'est lors d'un repas convivial que cette association est née. On avait fait un repas lors de la Fête des voisins et durant ce repas nous avons eu l'honneur

d'avoir la présence de M. le Maire, malgré le mauvais temps. A l'issue de ce repas, est née l'idée de la création d'une association. Et ceci a été fait. Le but de l'association est de créer un lieu de mémoire sur l'histoire de Belleville. L'association a été déclarée le 4 juin, la publication au Journal Officiel s'est faite le 28 juin et ensuite nous avons participé au Forum des Associations en septembre, via le CICA. La dernière étape a été notre domiciliation à la Maison des Associations, en octobre. Maintenant nous sommes membre du CICA et au sein du CICA nous avons le projet Émergence. Émergence est un projet qui vise à améliorer l'accès à l'offre culturelle et artistique aux habitants du quartier prioritaire de Belleville. Cet axe essentiel du projet, rejoint les objectifs de la charte de coopération culturelle 2013-2015 et du contrat ville 2015-2020, en matière de réduction des inégalités et de lutte contre les discriminations touchant les populations les plus défavorisées ainsi que de promotion du « vivre ensemble ». Il s'inscrit donc dans une volonté d'accès de tous à l'art et à la culture, d'éducation artistique et de réappropriation du territoire. Nous avons 7 objectifs dans le projet Émergences. Le premier c'est de faciliter l'accès des habitants du quartier prioritaire de Belleville à l'offre culturelle et artistique. Le deuxième, c'est d'encourager les dynamiques culturelles et artistiques du territoire. Le troisième c'est de promouvoir le « vivre ensemble ». Le quatrième c'est de valoriser le quartier et son histoire à travers la constitution d'une mémoire collective avec les habitants. Le cinquième c'est de favoriser l'ouverture, l'insertion sociale et culturelle des habitants du quartier prioritaire de Belleville. Le sixième c'est de promouvoir l'apport de cultures d'origine étrangère et la diversité des cultures. Et enfin contribuer à une réelle dynamique de coopération entre les structures culturelles et sociales du CICA 11. Pour y parvenir, l'association « Belleville Cosmopolite » se donne pour mission de mobiliser les ressources culturelles de l'arrondissement afin d'orienter leurs actions en faveur du quartier prioritaire Belleville, et de constituer au sein du CICA un réseau pour la co-construction du projet. Ce projet s'adresse en priorité aux habitants du quartier prioritaire de Belleville, soit 26 516 parisiens, et d'une manière plus générale au bénéfice des publics les plus larges. Nous aimerions avoir comme partenaire la Mairie du 11^{ème} ainsi que des acteurs culturels tel que premièrement les équipements municipaux de proximité comme le gymnase Berlemont, le théâtre Le Local, le square Jules Verne, le nouveau « 37 rue de l'Orillon », la nouvelle construction, la place Marek Edelman, la rue Robert Houdin, et deuxièmement les associations culturelles et artistiques avec lesquelles on pourrait travailler dans ce projet. Je pense notamment à « Fen'Art », Quartier libre 11^{ème}, les Ateliers du Chaudron, la compagnie Cathie COURONNE, le centre culturel Mercœur et puis tous les autres car la liste n'est pas exhaustive. Nous souhaiterions aussi comme partenaires, les acteurs sociaux, c'est à dire l'équipe de développement local que nous connaissons déjà bien, la Régie de Quartier Fontaine au Roi, la SIEMP pour le 37 rue de l'Orillon, le Logement Francilien pour la rue Robert Houdin et c'est encore une fois une liste ouverte. Nous aimerions dans le cadre de notre projet, organiser la fête de la diversité, une idée déjà en cours, mais surtout un Festival des Beaux Arts : « le Babel'Arts », pour avoir accès à une culture dite élitiste dans ce quartier afin qu'émerge un « musée hors les murs » qui fera du quartier prioritaire Belleville une « must go zone » à l'instar de Soho à Londres ou de Harlem à New-York. Merci M. le Maire. »

M. CORSIA : « Merci beaucoup. On voit donc qu'il y a beaucoup de points d'application pour ce quartier et que les groupes de travail d'expression artistique et culturelle pourront s'exprimer dans ce quartier. Nous passons à un autre groupe avec un projet de Maison de quartier, présenté par Mme Michèle PRISER »

Projet Maison de Quartier

Mme PRISER : « Bonjour, je vais vous parler d'un projet bien connu, compte tenu du fait que cela fait un certain nombre d'années que nous y travaillons, que ce soit via la commission Solex (Solidarité Exclusion) des conseils de quartier avec les petites maisons du bonheur, que ce soit le conseil de quartier République/Saint-Ambroise dans le cadre de l'agenda COP 21 ou le quartier Nation/Alexandre Dumas sous la forme d'un café associatif. A l'issue de la réunion sur le Budget participatif nous avons lancé l'idée pour le CICA de reprendre tous ces projets et d'essayer enfin d'avoir une maison de quartier. Des réunions inter quartiers avaient été organisées lors de l'ancienne mandature. Lors des fêtes de la démocratie participative, tout l'intérêt des habitants pour un tel projet a pu être démontré. En effet ce projet fait écho à un manque de lieux de réunion pour les habitants, pour échanger, pour rompre leur solitude, ou encore pour organiser une fête entre amis ou entre voisins. Dans la plupart des villes et des villages, il existe une salle communale qui répond à cette demande des habitants. »

M. CORSIA : « Merci. On va terminer par le dernier projet qui est vraiment d'actualité puisqu'il faut être sourd et aveugle, pour ne pas en avoir entendu parler, je parle de la COP 21, la conférence pour le climat. Tous les médias du monde vont être braqués sur Paris et on espère sur le 11^{ème} arrondissement. C'est pourquoi le CICA a un projet de conférence pour le climat pour le 11^{ème} que Mme Nadine NEVEU va nous présenter. »

Conférence citoyenne pour le Climat 11 - COP 21

Mme NEVEU : « La France accueillera cette année du 30 novembre au 11 décembre sur le site du Bourget, la 21^{ème} conférence sur le climat que l'on désigne par COP 21. Les enjeux sont considérables, les conclusions des travaux du GIEC ont largement démontré que l'intensification du dérèglement climatique est due à l'activité humaine, de façon certaine, et que le scénario de l'inaction aurait des conséquences catastrophiques en termes économiques et environnementaux. C'est une échéance cruciale puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en dessous de 2°C. La France propose aussi un agenda des solutions non gouvernementales qui a pour vocation à regrouper et à dynamiser les initiatives des entreprises, des collectivités locales, des ONG et de la société civile afin de porter en amont de la conférence, une vision plus positive de la lutte contre le dérèglement climatique. L'événement que constitue la COP 21 ne se limite donc pas à la conférence en elle-même. Elle inclue également de multiples initiatives de la société civile qui peuvent être regroupées sous le vocable d'événements parallèles ou événements off. Les associations citoyennes et du mouvement social écologiste et altermondialiste ont souhaité se réapproprier la question climatique en s'organisant autour du slogan « Changeons le système, pas le climat ». La coalition climat 21, collectif unitaire réunissant ONG, syndicats et organisations politiques, organisera un village officiel au Bourget simultanément à la conférence. La coalition climat 21 prévoit déjà un week-end action les 30 et 31 mai. D'autre part, le mouvement Alternatives à Paris, structure militante d'implication citoyenne directe organise un village alternatif, les 26 et 27 septembre, place de la République. Tous les citoyens sont invités à y participer. Le 11^{ème} arrondissement sera donc à l'honneur. Tous les projecteurs des médias seront braqués à cette occasion sur notre arrondissement. La ville de Paris a souhaité soutenir des initiatives citoyennes et associatives en lançant l'appel à projet « Tous pour le climat ». Les associations du CICA ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique et ont constitué un groupe de travail autour de la COP 21. Nous nous sommes réunis plusieurs fois pour recenser et proposer

différentes initiatives à développer dans notre arrondissement. D'autre part des associations du groupe de travail ont pensé qu'il serait bien que le CICA organise un projet collectif COP 21 autour du réchauffement climatique, permettant de faire comprendre les enjeux globaux et les changements que l'on peut apporter au quotidien pour construire demain. A cet effet, le CICA propose d'organiser et d'animer une conférence citoyenne sur le climat dans notre arrondissement. Cette conférence aura pour objectif de mobiliser et de sensibiliser les acteurs locaux, de décliner et donner à voir sur notre territoire les initiatives concrètes d'alternatives locales sur la question du climat. L'organisation de cette conférence locale se fera en deux temps. Une soirée de sensibilisation du public, animée par des experts et des associations locales et un samedi après midi de rencontre et d'échange convivial avec phase d'ateliers thématiques et une phase de restitution. Nous espérons ainsi obtenir des engagements programmés des participants pour prendre leur part à la lutte contre le réchauffement climatique et nous souhaitons que la Mairie du 11^{ème} s'engage à être exemplaire et nous soutienne dans cette démarche. »

M. CORSIA : «Nous avons terminé avec la restitution des groupes de travail. Nous voyons donc que ce travail a été riche. Il a duré 5 mois. Ce travail est soumis au Conseil d'Arrondissement et je vous propose d'y réagir si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Merci M. CORSIA, merci à toutes les associations pour leur implication dans cette diversité de projets qui fait extrêmement plaisir. Il ne s'agit, pas évidemment, ici, maintenant ce soir, d'acter ou de prendre des décisions mais de soutenir, d'encourager et de faire en sorte que nous rendions possible, tous ensemble, chacun dans notre rôle, la réalisation de ces différents projets. Il y a un certain nombre de projets qui ont été présentés, certains posent des questions d'organisation, de suivi ou de subvention. Ce n'est pas ici que l'on va régler ça. Dans le cadre des dossiers, M. CORSIA est votre interlocuteur naturel mais aussi les élus sectoriels sur chacune de leur délégation. Tout ce travail va continuer. Il me semblait important que le Conseil d'Arrondissement soit informé de vos projets, que vous puissiez entre vous, vous informer de ces différentes choses. Il y a dans ces projets, certains qui peuvent être l'objet d'une décision de principe simple et claire et sans autre formalisme comme par exemple le soutien à cette conférence citoyenne. Il me semble bien évident que nous allons nous engager sur ce principe. Sur ce dispositif, l'équipe municipale a mis en place un agenda pour la COP 21 et nous avons toute une série de dispositifs qui vont avoir lieu ou qui sont prévus, voir, qui ont même commencé. Il y aura une rubrique spécifique sur le journal et sur le site internet de la mairie avec de nombreuses conférences, de nombreuses expositions, des initiatives, des débats, etc. Nous allons prendre les dossiers et faire en sorte qu'ils puissent être menés à bien. Qui souhaite prendre la parole ? Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : «Merci à toutes les associations pour ce travail, effectivement intense, qui a été mené depuis la réunion du 8 décembre, au cours de laquelle un thème a été retenu, qui est le thème de la Culture. On ressent bien le traitement de ce thème par les propositions qui nous ont été faites à l'instant. Le vœu qui a été fait sur la COP 21 peut aussi être rattaché à la culture ; ce sera un exercice peut-être un peu plus gymnastique mais nous y arriverons très certainement et Mme Nadine NEVEU s'y prêtera. Pour faire au nom du groupe des élus de la Droite et du Centre, quelques commentaires sur le projet du groupe « musique et citoyenneté », que M. PLOUIHNEC nous a proposé, je ne sais pas si j'ai entendu la participation du Conseil de la Jeunesse, parmi les instances avec lesquelles vous comptez avoir des partenariats. Il me semble que la participation de ce Conseil est tout à fait indispensable, ne serait-ce que pour lui donner une légitimité supplémentaire et qu'ainsi, la jeunesse de notre arrondissement trouve la voie de la Mairie. Ce serait ainsi pour elle un

moyen de s'engager sur une action citoyenne. Ensuite pour le projet « Citoyenneté, mémoire, expression artistique », que M. BOUDJEMA nous a présenté, je n'ai pas senti la participation d'autres associations dans votre projet. Peut-être avez-vous l'intention de le faire et je l'espère, puisque c'est véritablement là que se situe la plus-value qu'apporte le CICA. Il y a par contre un autre point qui me semble essentiel. Vous avez beaucoup parlé de la création que les enfants feront à partir de leur culture. Je ne crois pas qu'une somme de cultures fasse une communauté. Il faut réellement arriver à ce que, dans vos projets, on fasse le lien entre ces cultures et surtout, qu'on mette en valeur cette culture commune qui est la notre, qui est tout simplement la culture française. Cela ne doit pas s'oublier dans ces projets, de façon à ce que, réellement, ils construisent cette société qui est celle que nous recherchons actuellement. Sur le projet Émergences de Mme Calixta BERNEDE, je me permettrais de donner un conseil : puisqu'il s'agit de mettre en valeur la Mémoire et les spécificités du quartier de Belleville, et que ce quartier de Belleville est à cheval sur le 20^{ème} et le 11^{ème} arrondissement, peut-être pourriez vous aller chercher des partenariats avec le CICA du 20^{ème} arrondissement. Cela ferait effet de levier avec les associations de ce CICA et cela apporterait une cohérence territoriale à vos projets. Concernant la Maison de quartier, j'alerte uniquement Mme Michelle PRISEUR, sur la difficulté en terme de redondance avec les équipements qui peuvent exister actuellement dans le 11^{ème} arrondissement, mais peut-être que vous avez actuellement des problèmes à utiliser les salles mises à disposition des associations par la Mairie et donc là, effectivement, il faut le signaler. Sur le projet relatif à la COP 21, de Mme Nadine NEVEU, il me semble aussi tout à fait essentiel de maintenir l'aspect « transpartisan » de cette démarche, ce qui ne signifie pas forcément « apolitique », puisqu'il faut que chacun puisse s'exprimer. Mais dans les associations et les partenariats que vous avez cités ou les structures que vous avez évoquées, il s'agit bien entendu de veiller à ce que toutes les associations de l'arrondissement puissent se retrouver dans cette dynamique. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Bien ! Peut être qu'il n'est pas nécessaire que chaque élu fasse le tour de chacune des propositions sans quoi le Conseil d'Arrondissement est loin d'être terminé. Néanmoins, il me semble important que l'échange puisse se poursuivre et j'incite notamment les différentes associations et les différents porteurs de projets à entrer en contact avec les élus sectoriels de chacune des délégations. C'est la meilleure façon pour que vos projets puissent être portés. Mme Martine DEBIEUVRE voulait justement intervenir à ce sujet étant donné qu'il y a plusieurs projets culturels. »

Mme DEBIEUVRE : « Simplement pour rebondir sur ce qu'a dit M. le Maire, je serai ravie de vous rencontrer. Nous n'en avons pas eu l'occasion mais je suis à votre disposition. Il serait intéressant que vous veniez à plusieurs pour qu'on rentre un peu plus dans les détails. Je pense que je peux vous donner quelques conseils utiles et quelques adresses. L'union fait la force, comme on dit. »

M. le Maire : « Voilà un bon résumé. Je n'ai pas d'autres demandes de parole à ce stade, nous passons donc à la deuxième partie de ce Conseil, avec les questions des associations aux élus. Il y a 3 questions qui ont été prévues. L'association « Belleville Cosmopolite » a la parole pour une première question relative au gymnase Berlemont »

M. BOUDJEMA : « Je souhaiterais juste faire une petite mise au point pour M. LEFORT. Je serai très bref, ne vous inquiétez pas. Je le remercie pour ses remarques. Je souhaite préciser un point très important qui fait partie de notre philosophie. Nous sommes des artistes plasticiens ayant fait les Beaux Arts d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de Paris. Nous

sommes des citoyens du Monde et lorsque nous nous engageons dans une démarche d'intervention auprès des enfants, c'est avant tout une démarche de culture universelle. Nous n'allons pas dans une voie communautariste. Nous en sommes allergiques car c'est ce qui tue le « Vivre ensemble ». Nous sommes d'accord sur ce point. En ce qui concerne les associations qui pourraient travailler avec nous, nous entamons actuellement les pourparlers avec trois associations pour qu'elles nous rejoignent dans ce projet. Merci. »

M. le Maire : « Merci M. BOUDJEMA pour cette utile précision. Je ne sais pas si elle était indispensable, en tout cas, elle est fort bienvenue et je crois que nous partageons tous, ce souci d'une démarche rassembleuse, républicaine et qui permette à chacun de trouver sa place dans notre société. Donc merci pour ce bel état d'esprit. La parole est donnée à Mme BERNEDE.»

QUESTIONS DES ASSOCIATIONS AUX ÉLUS

Belleville cosmopolite

Mme BERNEDE: « Merci de me donner à nouveau la parole, M. le Maire. Ma question est la suivante : Est-il possible d'occuper pour des événements citoyens le gymnase Berlemont ou les autres sites que nous avons énumérés dans notre présentation de projet ? Si oui, pourriez-vous nous indiquer la procédure à suivre et nous accompagner dans ce sens ? Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Voila une question claire et précise sur laquelle Mme Liliane CAPELLE va vous répondre, puisqu'elle est adjointe aux sports et qu'il s'agit d'un gymnase. »

Mme CAPELLE: « Merci M. le Maire. Comme vient de le dire M. le Maire, il s'agit d'un gymnase, sur lequel nous travaillons avec M. Stéphane MARTINET et d'autres élues comme Mme Isabelle CHARPENTIER et Mme Delphine TERLIZZI ainsi qu'avec d'autres associations. Un groupe de travail a été constitué pour définir une politique d'occupation de ce gymnase, et je ne doute pas que nous vous transmettrons toutes les décisions que nous prendrons. Il faut cependant garder en tête que la vocation principale d'un gymnase c'est de faire du sport. Nous avons dans le Projet Sportif, puisque c'est ainsi que nous avons intitulé l'occupation du gymnase Berlemont, l'intention de garder toute l'ouverture aux associations de quartier tout en construisant un véritable projet sportif autour de ce gymnase et dans une relation avec le quartier. C'est le but et l'objet de la création de ce gymnase et cela reste une réalité. Merci »

M. le Maire : « Donc oui, quand c'est possible. Il faut donc voir, au cas par cas avec Mme Liliane CAPELLE, en cas de besoin. Ensuite nous avons une question des retraités CFDT. La parole est donnée à Mme LAPARRA. »

Retraités CFDT

Mme LAPARRA: « Bonjour, je suis Mme Marie-Annick LAPARRA, je représente les retraités CFDT de Paris et plus particulièrement ceux du 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement. Nous souhaitons poser la question que je vais vous lire et avoir une réponse satisfaisante. Selon les chiffres de la conférence territoriale du 14 février 2014, « Vieillir à Paris », le nombre de parisiens dépendants augmenterait de 25% d'ici 2030, soit une augmentation de 6500 personnes environ. Nous savons que la grande majorité des personnes âgées souhaitent rester

à domicile le plus longtemps possible et c'est dans cette optique que travaille d'ailleurs la Mairie de Paris. Il arrive cependant que l'hébergement et la prise en charge en établissement soit incontournable pour la personne concernée par la perte d'autonomie, mais aussi pour son entourage familial et social. Dans notre arrondissement, il n'existe que deux structures, l'une associative et l'autre privée, pouvant accueillir des personnes dépendantes : les EHPAD Bastille et Les Ambassadeurs. La Ville avance l'argument de l'insuffisance des disponibilités foncières ou budgétaires. Pourtant des établissements privés ont réussi à s'implanter et pratiquent des tarifs très élevés. Une discrimination par l'argent rompt l'égalité des parisiens en perte d'autonomie. Pour répondre aux besoins des personnes qui ne veulent pas se retrouver isolées, éloignées de leur quartier et des relations qu'elles y ont tissées pendant de longues années, nous demandons la création d'une ou plusieurs structures publiques du type EHPAD dans le 11^{ème} arrondissement. Il nous semble qu'il faut envisager dès maintenant la création de tels établissements pour pouvoir faire face au vieillissement de la population. Merci »

M. le Maire : « Merci, Madame. Je vais donner quelques éléments de réponse en l'absence de Mme Rosalie LAMIN, conseillère d'arrondissement déléguée aux seniors et au lien intergénérationnel. Mme Liliane CAPELLE qui connaît par cœur le dossier pourra compléter pour être plus précise, en cas de besoin. Je souhaiterais tout d'abord vous rappeler qu'il y a actuellement, à Paris, 62 EHPAD de tout statut confondu qui totalisent 6169 places. Sur ces 62 EHPAD, 9 sont publics et gérés par le CASVP. Cela représente 1173 places. 60% du total de ces places sont habilitées à l'Aide Sociale, aide permettant de prendre en charge tout ou partie des frais d'hébergement d'une personne âgée chez un accueillant, qu'il soit de nature familial ou qu'il soit un établissement, par exemple un EHPAD. C'est une aide qui est attribuée sous condition de ressources et qui est versée par les services du département. Il est à noter, comme vous l'avez fait, que des établissements privés, par définition à caractère lucratif, se sont installés à Paris, comme ailleurs du reste, en respectant les règles liées à ce type d'établissement. Les places qu'ils offrent n'ont pas eu de coût pour la collectivité parisienne. Je le précise, car la question du coût est évidemment une question qui est aujourd'hui présente sur chacun des projets publics, dans un contexte de raréfaction de l'argent public. D'ici à 2017, ce sont 15 nouveaux établissements qui ouvriront à Paris offrant 1213 places supplémentaires, dont 650 seront habilitées Aide Sociale. Dans le 11^{ème} arrondissement, comme vous l'avez dit, il existe deux EHPAD : Les Ambassadeurs, situé 127 rue de Montreuil, avec 90 places, et Bastille, situé 24 rue Amelot, avec 89 places. Il n'y a pas d'autre projet qui ait pu être, à ce stade, localisé dans l'arrondissement. Pour pouvoir ouvrir un nouvel établissement, il faut réunir trois conditions. La première c'est d'avoir du foncier. Ça paraît peut être simple de le dire, néanmoins vous savez que l'arrondissement est le plus dense de Paris et que nous n'avons pas d'emprise foncière. Certains arrondissements ont des emprises ferroviaires, des emprises de l'AP-HP, des emprises de diverses natures qui peuvent être reprises par la Ville et transformées en service public. En l'occurrence nous n'avons pas de foncier disponible dans le 11^{ème} à un coût raisonnable, c'est d'ailleurs pourquoi l'essentiel de la production de logements sociaux ne se fait non pas par construction neuve mais par rachat d'immeubles qui sont mis en vente par des gros bailleurs institutionnels, tel que des assurances, des banques, des sociétés d'investissement diverses et variées qui se séparent de leur patrimoine. C'est ainsi, aujourd'hui en tout cas, que nous arrivons à avoir un moteur de création de logements sociaux sans avoir de foncier disponible. Pour un EHPAD il faut évidemment un foncier disponible et la possibilité technique de réaliser dans ce foncier. Ce qui explique que lorsqu'un immeuble de logements est en vente, on ne peut pas le transformer en EHPAD simplement. Il faut des subventions d'investissement bien évidemment ; donc des subventions qui associent la Ville, le Département, le Conseil Régional, l'État et les caisses de

retraites qui peuvent être appelées aussi. Et ensuite, il faut des possibilités de financement du fonctionnement de l'établissement. Ici c'est l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui intervient pour le secteur des soins, le département pour le tarif d'hébergement notamment pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale que j'évoquais tout à l'heure, et pour le tarif dépendance pour les bénéficiaires de l'APA. Tout cela pour vous dire qu'il existe, dans ce contexte, des projets de création à Paris. Parmi les 15 nouveaux établissements que j'évoquais tout à l'heure, aucun n'a, à ce stade, pu être localisé dans le 11^{ème} arrondissement. Nous restons tous extrêmement vigilants pour étudier toute opportunité foncière qui se présenterait. Pour compléter la réponse j'indiquerai simplement qu'un EHPAD associatif de 112 places va ouvrir en janvier 2016, dans les prochains mois, au 122 boulevard de Charonne, qui est à la frontière entre le 11^{ème} et le 20^{ème} arrondissement. S'agissant d'un EHPAD associatif, la part du nombre de places qui sont habilitées à l'Aide Sociale est élevée puisque sur ces 112 places, ce sont 90 places qui seront habilitées à l'Aide Sociale. Voilà les quelques éléments que je pouvais vous donner en réponse à cette question extrêmement importante. Le fait de pouvoir permettre à chacun de rester dans notre arrondissement ou au moins dans notre ville est évidemment une de nos priorités et en particulier lorsque des personnes se retrouvent isolées et qu'elles ont un début de perte d'autonomie qui fait qu'elles peuvent être accueillies dans ce type d'établissement. Mme Liliane CAPELLE, quelques compléments ? »

Mme CAPELLE: « Oui, quelques compléments puisque vous avez dit l'essentiel. Je voulais rajouter qu'à l'instar d'une construction d'un immeuble privé qui se fait dans le 11^{ème} arrondissement, où un pourcentage est donné pour le logement social, 25% si je ne me trompe pas, la même chose est obligatoire dans les demandes d'EHPAD. Il y a une obligation d'admission à l'Aide Sociale de 25% dans tous les EHPAD. C'est une obligation. L'ARS avait bien convenu que Paris était sous doté, c'est pourquoi ils avaient donné l'autorisation qui avait été faite par M. Bertrand DELANOË de demander 2200 places qui ont été construites entre 2008 et 2014. Une autre réponse s'apporte également par ce que l'on appelle les petites unités de vie qui correspondent beaucoup plus aux souhaits des familles. Nous en avons bénéficié au 63 boulevard de Charonne. Unité de vie dédiée aux personnes en situation de handicap vieillissant, qui va ouvrir très bientôt et qui est une manière de répondre à la demande. Il est vrai que l'on ne peut pas raisonner en termes uniquement d'arrondissement. Quand vous disiez M. le Maire, 122 boulevard de Charonne. C'est juste en face. Quand l'hôpital Rothschild s'occupe uniquement de personnes âgées et en situation de perte d'autonomie, la priorité est donnée en admission pour les personnes de l'Est parisien, donc du 11^{ème}. Il y a une réponse qui est apportée au niveau local mais pas seulement au niveau de l'arrondissement. D'ailleurs c'est un sujet plutôt du département par définition. De plus, vous l'avez souligné, la demande consiste principalement à rester au domicile. L'accent est donc porté sur cette demande de rester au domicile avec un aménagement des domiciles. La loi sur le vieillissement qui va être votée de manière définitive dans les mois à venir, permettra à ce moment là, de prendre en compte toutes les demandes. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Vous avez eu raison de rappeler qu'un des projets du CICA, la création de 24 ULS comme on dit, va avoir lieu. Des places pour des personnes handicapées mentales vieillissantes qui seront créées au 63 boulevard de Charonne. C'est grâce au CICA que cette unité de vie a été créée et par ailleurs dans les programmes de logements sociaux nous essayons autant que faire ce peu, de caler ces ULS, des appartements qui sont adaptés spécifiquement pour des personnes en début de perte d'autonomie, mais qui sont encore suffisamment autonome pour rester dans leur logement avec des équipements spécifiques. Donc nous en créons à chaque fois que c'est possible dans les programmes de logements sociaux et il y en aura 8 ou 10, je n'ai plus les chiffres en tête, par exemple dans

l'immeuble qui est en création au 27-35 rue Breguet et il devrait y en avoir aussi boulevard de Ménilmontant. M. Michel BILIS avait demandé la parole. Nous l'écoutons. »

M. BILIS : « Oui, en tant qu'élu en charge de la lutte contre l'exclusion je voudrais souligner qu'un des aspects de la situation d'exclusion que nous ignorons, enfin qui est souvent passé sous silence est la situation des personnes âgées, très âgées et très dépendantes. La situation telle que l'a décrite très justement M. le Maire fait que beaucoup de personnes âgées dépendantes se retrouvent de fait, exclues parce qu'à partir du moment où elles sont dépendantes elles doivent être hospitalisées ou hébergées dans des établissements qui sont généralement assez éloignés de leur lieu de vie. Ce qui crée bien entendu des conditions de rupture avec leur famille et leurs proches. De ce fait, je pense qu'effectivement la demande de création d'une structure d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le 11^{ème} arrondissement, devrait être une priorité pour les années à venir, bien qu'objectivement la situation se présente difficilement. Il est incontestable que dans les années à venir le nombre de personnes âgées, très âgées, c'est-à-dire de plus de 90 ans, et très dépendantes comme cela a été très justement souligné, grâce aux progrès de la médecine et à l'allongement de la vie. Le nombre va augmenter et je pense que ce doit être une préoccupation forte que nous devons avoir pour essayer, malgré toutes les contraintes, de créer une ou plusieurs structures d'hébergement. Je pense qu'il ne faut pas non plus, être dans le stéréotype de l'EHPAD et s'inspirer, par exemple, de ce qui se fait dans les pays nordiques. En Suède, vous avez des structures d'hébergement pour personnes âgées qui peuvent faire l'aller et retour entre le domicile et l'hébergement et qui peuvent être de taille tout à fait variable. Je pense que c'est une idée à creuser. »

M. le Maire : « Merci pour ces précisions. On a là de la matière pour faire une vraie conférence sur le sujet. Sujet en tout cas très passionnant et très important. Nous passons à la troisième et dernière question. Je donne la parole à Mme Martine COHEN pour l'ASQP. »

ASQP

Mme COHEN : « Bonsoir à tous. ASQP, signifie Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt. À l'association, on part du constat d'une nouvelle transformation économique et commerciale du quartier Popincourt, avec la fermeture de plus en plus rapide des anciens commerces de gros en textile. Face à ce constat nous nous interrogeons sur le devenir commercial du quartier et sur sa future vitalité. Risque-t-on de voir une nouvelle mono activité s'installer ? Risque-t-on de voir des devantures durablement fermées ? Depuis plusieurs années l'association ASQP appelle la mairie du 11^{ème} arrondissement à anticiper ces évolutions et à réfléchir de manière concertée à l'implantation d'activités qui sont utiles pour les riverains. Ces derniers mois, nous nous sommes réunis avec quelques élus de l'arrondissement, ainsi qu'avec la Boutique de Gestion du 11^{ème} arrondissement et nous avons au moins deux autres partenaires qui sont l'Association des Jeunes Chinois de France, partenaire intéressant en qualité de médiateur vers les commerçants du 11^{ème}, et un consultant en économie sociale et solidaire qui travaille dans le 11^{ème} arrondissement et qui est membre de l'ASQP. C'est dans ce contexte incertain et ouvert, qui représente pour nous une opportunité pour faire du quartier un lieu de vie et d'échanges unique pour les résidents que nous nous interrogeons sur la disposition de la Mairie du 11^{ème} à s'engager concrètement pour soutenir un projet cohérent de transformation du quartier. Quel moyen concret la Mairie peut-elle mobiliser ? À l'ASQP, nous proposons qu'un Comité de pilotage soit mis en place, qui inclurait les élus du 11^{ème} arrondissement et d'autres associations comme l'AJCF ou comme M. Rodolphe COTELLE, le consultant en économie sociale et solidaire que nous connaissons

ainsi que la mise en place d'un volet opérationnel qui serait sous la forme de SCIC – Société coopérative d'intérêt collectif - ou d'une nouvelle mission pour la SEMAEST ou toute autre forme à élaborer ensemble de manière concertée on l'espère. »

M. le Maire : « Merci. C'est une question importante que vous posez, qui mérite quelques éléments de réponse. Je laisse la parole à M. Philippe DUCLOUX pour vous répondre. »

M. DUCLOUX : « Oui, M. le Maire. Merci, Mme COHEN, de poser cette question qui va un peu dans le sens de la question qui avait été posée par M. Michel PUZELAT, il y a un temps, au sein de notre Conseil d'Arrondissement, parce que c'est un sujet important. Par rapport à votre question, je répondrai en trois directions. La première direction, c'est de rappeler tout d'abord un contexte. Depuis 2004, par rapport à ce qui s'est fait dans notre quartier en lien avec la SEMAEST, voir un peu ce que la Ville propose puis, c'était la fin de votre question, voir comment localement on peut décliner votre demande. Je tiens à rappeler que depuis 2004, à travers le dispositif « Vital' Quartier », le 11^{ème} arrondissement a été le premier arrondissement où, véritablement, la lutte contre la mono activité quelle qu'elle soit a été une mission très forte qui a permis de faire reculer la mono activité dans notre arrondissement en faveur des commerces de bouche et des commerces de proximité, et qui a permis la transformation de certains quartiers du 11^{ème} arrondissement dont le quartier Sedaine-Popincourt. C'était la première chose que je voulais dire. La deuxième chose, c'est qu'il faut savoir que « Vital' Quartier 1 » s'est terminé à la fin de l'année 2014, et que de ce fait, évidemment, la difficulté de la SEMAEST va être de trouver un autre moyen pour faire en sorte que nous puissions préserver ces quartiers. Je pense notamment à la rue Sedaine, à la rue Popincourt, à la rue du Chemin Vert y compris jusqu'au boulevard Voltaire, qui restent aujourd'hui, les 4 rues principales qui sont concernées par une certaine forme de mono activité. Dans le 11^{ème} arrondissement, nous avons réussi à transformer et à créer des emplois. J'associerai Mme Mercedes ZUNIGA et M. Jean-Pierre CORSIA, parce que c'est un travail collectif, et bien entendu j'associe, mais je pense qu'elle prendra la parole, Mme Joëlle MOREL qui m'a succédé à la Présidence de la SEMAEST. En tout cas, cet effort que nous avons mené depuis 2004, pendant 10 ans, s'est fait en lien avec l'ASQP. Je dis ça, car tout à l'heure je reviendrai sur votre participation aux travaux futurs. Sur le plan parisien, il faut savoir, que grâce à une convention triennale, signée entre la Ville de Paris, entre l'APUR – Atelier Parisien d'Urbanisme - et la Chambre de Commerce de Paris, nous disposons depuis un mois d'une analyse du tissu commercial et de son évolution à Paris pour la période 2011-2014. Cette analyse a permis de recenser les locaux en pied d'immeuble et de mettre à jour la banque de données commerce, que l'on appelle BDCOM, qui identifie les changements, les créations, les disparitions et les modifications affectant les locaux commerciaux. Cette analyse est en libre consultation sur le site internet www.APUR.org. Il faut savoir que cette étude, qui d'ailleurs a été très bien médiatisée, nous informe combien Paris est aujourd'hui, une capitale dynamique et attractive avec plus de 62 000 commerces, artisans et services de proximité, faisant de Paris, la première ville française en nombre de commerces par habitant. Le nombre de commerces ne cesse d'augmenter grâce, en partie, à la baisse du nombre de locaux vacants mais aussi à la baisse de commerces de gros. Telle est notre problématique. Si nous pouvons nous féliciter de ces résultats, il est cependant nécessaire, et c'est l'objet de votre question, de poursuivre le travail de revitalisation et de diversification commerciale entamé dans le quartier Sedaine-Popincourt. C'est la raison pour laquelle nous avons voté au Conseil de Paris du 18 mars dernier, une délibération qui vise à missionner l'APUR pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action de revitalisation commerciale à l'échelle des arrondissements parisiens. Ce diagnostic de l'APUR, a pour objectif de définir les dispositifs qui pourraient être mis en œuvre dans les arrondissements et bien entendu dans le 11^{ème} arrondissement,

notamment avec le prochain Contrat de Revitalisation Commercial que l'on appelle le CRAC (contrat de revitalisation commerciale d'arrondissement). C'est un dispositif de préemption des locaux commerciaux qui remplace « Vital'Quartier ». Évidemment dans le 11^{ème} arrondissement, j'en ai parlé tout à l'heure avec le Directeur Général de la SEMAEST, M. Didier DELY, il va de soit qu'avec la loi PINEL qui a été votée récemment, à la fin de l'année 2015 nous allons pouvoir mettre en place un dispositif qui nous permettra de préserver et de sauvegarder certaines rues et notamment les rues que vous évoquiez à travers votre question. Dans ce cadre, une première réunion avec les équipes de l'APUR et avec les équipes de la Direction du Développement Économique doit avoir lieu prochainement dans cette mairie. Il s'agira alors de faire le point sur les problématiques commerciales qui se posent dans le quartier Sedaine-Popincourt. Évidemment, comme ça a été le cas lors de la rencontre que vous avez eu avec M. Daniel DEGUET, à la Boutique de Gestion, que l'on nomme aujourd'hui BGE, et en lien avec l'association des Jeunes Chinois de France ainsi qu'avec mes collègues Mme ZUNIGA et M. CORSIA, nous sommes évidemment à votre disposition. Historiquement, nous avons toujours travaillé ensemble. Le travail que vous menez au sein de votre association a permis de faire évoluer le tissu commercial du 11^{ème} arrondissement. C'était le cas il y a 10 ans. C'était le cas il y a 5 ans. C'était le cas il y a deux ans. C'est le cas aujourd'hui et ça sera le cas également dans les mois qui viennent et dans les années qui viennent. A travers cette problématique d'un certain nombre de commerces de gros qui partent à Aubervilliers pour tout un tas de raisons, nous avons mené un travail par rapport à la régulation du stationnement, et par rapport à des questions qui étaient liées aux risques d'incendie. Toutes ces actions font qu'aujourd'hui, un certain nombre de commerces préfèrent se rendre dans un cadre plus concentré entraînant la problématique qui est la notre. Vous avez bien fait de rappeler, Mme COHEN, que depuis plusieurs années vous alertez notre mairie. Sachez que pour M. François VAUGLIN, et pour moi-même, c'est une priorité parce que c'est important. Et je reprendrai la fin de votre question, quand vous demandez si le 11^{ème} arrondissement pourrait innover et offrir un modèle pour Paris et bien au-delà. Et bien nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. Sachez pour votre information, que nous serons amenés à répondre à votre demande de création d'un Comité de pilotage puisqu'il est indispensable de pouvoir réunir tous les acteurs locaux et les acteurs parisiens, avec le cabinet de Mme Olivia POLSKI, le cabinet de Mme Pauline VÉRON, pour la création d'emploi et puis le cabinet de l'adjointe chargée de l'économie circulaire, Mme Antoinette GUHL. C'est quelque chose d'important de pouvoir diversifier cette offre pour éviter comme vous l'avez indiqué d'avoir une nouvelle forme de mono activité. Sachez également que je siége depuis 3 mois dans ce que l'on appelle une mission d'information et d'évaluation de la ville de Paris, qui s'intitule « Fabriquer à Paris ». Nous allons rendre notre rapport au mois de juillet 2015, dans quelques semaines, avec la volonté, non seulement par rapport aux commerces mais aussi par rapport à tout ce qui touche à l'emploi et à ce que doit être Paris aujourd'hui et demain, avec notamment les nouveaux emplois, les nouveaux commerces... J'évoquais l'économie circulaire et tout ce qui touche à l'innovation. Je n'ai pas cité M. Jean-Louis MISSIKA mais, bien entendu, son cabinet aussi doit travailler dans ce sens. Pour toutes ces raisons je vous remercie d'avoir posé votre question, Mme COHEN, parce qu'un certain nombre de dispositifs existe. Je citerai simplement, et ça fera plaisir à Mme MOREL, le dispositif « Costaud », qui est mis en place par la SEMAEST et qui permet aujourd'hui, à un certain nombre de jeunes créateurs, de pouvoir mutualiser la vente de leurs produits dans un lieu. Et bien là aussi, dans le 11^{ème} arrondissement, il faudra installer « Costaud » dans le quartier Sedaine-Popincourt. Vous voyez, un grand nombre de pistes s'offrent à nous, et je pense, pour terminer et ne pas être trop long, que ça peut être une chance pour notre arrondissement. Nous l'avons montré et nous continuerons à le montrer : le 11^{ème} arrondissement a toujours un temps d'avance. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL, Présidente de la SEMAEST a forcément des informations importantes à nous communiquer, je lui donne donc la parole. »

Mme MOREL: « Je remercie aussi l'Association Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt d'intervenir ce soir à ce CICA et d'avoir formulé cette question. Le devenir du quartier Popincourt anime l'association depuis de nombreuses années et j'ai suivi avec attention la détermination de l'association. Vous avez posé les bonnes questions et vous avez raison d'être attentif au devenir de votre quartier. En tant que Présidente de la SEMAEST, je partage avec vous votre proposition de plus de concertation. Pour vous répondre sans langue de bois, et comme je l'ai déjà dit à Mme COHEN nous nous trouvons en 2015 à un moment charnière. Les quartiers Sedaine Popincourt et Fontaine au Roi font partie de la convention « Vital' Quartier 1 » mis en place par la Ville et gérée par la SEMAEST. Cette opération a débuté en 2005 et s'est terminée dans le courant de l'année 2015. A la fin de « Vital' Quartier 1 », la SEMAEST n'aura plus de moyens financiers pour le 11^{ème} arrondissement. Une action qu'on appelle aujourd'hui, le Contrat de Revitalisation, qui correspond à un Vital' Quartier 3, va être lancée. Le calendrier est le suivant : le Conseil de Paris a voté en mars 2015, la réalisation d'une étude par l'APUR. J'espère avoir les résultats de cette étude en juin, et connaître les périmètres de Vital Quartier 3 qui seront votés par le Conseil de Paris, probablement à l'automne. Le Maire du 11^{ème} arrondissement est convaincu de l'intérêt de cette opération. Je me démène depuis plusieurs mois pour que Sedaine Popincourt et Fontaine au Roi soient de nouveau inscrits dans le nouveau contrat de revitalisation. Mais tous les arrondissements veulent que leurs quartiers soient dans cette convention. Ce n'est donc pas gagné. Sans qu'il n'y ait aucun financement possible pour la SEMAEST, il est possible que les moyens affectés au 11^{ème} arrondissement soient en baisse. Il faut donc que tous les élus du 11^{ème} arrondissement, mais aussi les habitants et les acteurs locaux soutiennent notre action pour faire inscrire Sedaine Popincourt dans le contrat de revitalisation. L'ASQP a réussi à regrouper plusieurs acteurs, en particulier la Boutique de Gestion et l'association des Jeunes Chinois de France. C'est bien, mais il faut continuer à avoir encore plus de personnes autour de nous. Il faut continuer pour faire pression et cela se joue dans les mois qui viennent. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à Mme MOREL pour ces précisions qui sont fort utile. M. LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Effectivement la question qui est posée rappelle que s'il y a eu beaucoup de moyens dépensés par la SEMAEST pour régler ce problème de la mono activité dans le 11^{ème} arrondissement, il n'est pas certain que ces moyens aient toujours été utilisés au mieux. Il y a par exemple un moyen mis à disposition des sociétés d'économie mixte, telle que la SEMAEST, pour permettre une action opérationnelle de préemption d'un local sans dépenser tout l'argent qu'il serait nécessaire pour en acquérir les murs. Ce serait la préemption des baux commerciaux et non des murs. Dans ce cas la dépense serait beaucoup plus faible. Cette disposition législative a d'ailleurs été mise en œuvre par un gouvernement de droite à une époque rapprochée. Autant l'utiliser beaucoup plus. D'autant plus que les propos de M. DUCLOUX et de Mme MOREL le rappellent, il est clair que cet argent va venir en diminution, il va donc falloir trouver d'autres moyens que ceux offerts par ces techniques de préemption, même si on les utilisait de la façon la plus optimale possible. La vraie solution pour permettre au quartier Bastille-Popincourt et à l'arrondissement en général de moins souffrir de ces problématiques de mono activité, me paraît être une dynamisation économique globale de l'arrondissement et dans cette dynamisation économique, la mairie du 11^{ème}

arrondissement doit prendre toute sa part. Cela peut passer, puisque nous avons une chargée des relations internationales par exemple par le développement à l'export de nos marques de territoire, ces marques qui sont liées à l'excellence dans l'artisanat que nous connaissons bien dans l'arrondissement. Il y a d'autres idées comme cela que nous pourrions, Nous, élus, prendre en main de façon à développer des actions réellement opérationnelles qui permettent d'attirer de nouveaux commerces vers notre arrondissement, de façon à limiter ainsi la mobilisation de fonds publics pour préempter des locaux. Dans ces mobilisations de savoir faire, d'un point de vue économique, il me semble que les associations de quartier et les Conseils de quartier pourraient justement prendre toute leur part, puisque ce sont bien eux qui connaissent au mieux cet arrondissement dans lequel ils habitent depuis si longtemps. »

M. le Maire : « Je donnerai quelques derniers éléments pour conclure ce débat. Je pense que M. DUCLOUX a déjà répondu par avance sur un certain nombre d'éléments, notamment à travers la mission d'information et d'évaluation, « Fabriquer à Paris », qui vise précisément à mettre en valeur le patrimoine culturel qui est celui de nos entreprises, de nos artisans, et qui travaillent sur notre territoire. Concernant l'amendement à la loi LME, puisque c'est à cela que M. LEFORT faisait référence, il s'agit d'un amendement que Nous avons, et quand je dis Nous, c'est tous les élus du Conseil du 11^{ème} arrondissement, ardemment souhaité et qui a été mis en œuvre suite à un travail important de Mme Claude-Annick TISSOT. Il faut rendre à César ce qui est à César. A l'époque, Mme TISSOT avait fait le pont entre cette municipalité et le gouvernement d'alors, pour que cet amendement puisse être adopté. Il l'a été. Et malheureusement, il s'avère qu'il est complètement inapplicable. Ce n'est pas faute de bonne volonté d'un quelconque acteur que ce soit. Il s'agit d'un texte qui a été mal préparé, mal travaillé, mal rédigé. Ce texte qui a été adopté à l'époque n'est pas applicable. La SEMAEST a cherché tous les moyens possibles et imaginables pour éviter de dépenser plus d'argent en n'achetant pas les murs mais en préemptant les baux commerciaux. Il se trouve qu'en pratique cela ne marche pas. C'est d'ailleurs à notre grand damne à tous, car ce serait très fort utile de pouvoir le faire. Simplement, pour revenir à la question directement posée, à savoir les inquiétudes pour demain sur ce quartier, nous travaillons effectivement à faire en sorte que Vital Quartier 3, la nouvelle phase d'actions de la SEMAEST, puisse continuer à intervenir sur ce quartier, même si c'est un outil qui est effectivement victime de son succès. Tout le monde le veut et donc je crains que nous ayons un éparpillement des moyens sur l'ensemble de Paris qui serait compliqué. Il y a deux éléments qui me semblent devoir être pris en compte. Un élément qui découle de l'étude de l'APUR, que M. DUCLOUX a présentée tout à l'heure : cette étude montre qu'à Paris, les grossistes entre 2009 et 2012, si j'ai les bonnes dates en tête, ont baissé de 23%. C'est considérable ! C'est un argument qui nous est parfois opposé pour dire, vous voyez qu'il n'y a plus forcément besoin que la SEMAEST investisse autant, et parfois opposé dans un autre sens, en disant vous voyez qu'il y a urgence puisque ces commerces de mono activité sont en train de disparaître de Paris. Il faut donc penser à la suite. Quelques éléments, parce que j'ai lu in extenso cette étude de l'APUR et les chiffres qui sont dedans sont très intéressants. Quand on regarde la situation dans le 11^{ème} arrondissement, le pic de la mono activité textile était en 2007, avec 630 grossistes textiles. Aujourd'hui, nous sommes à 594. C'est donc une baisse d'à peine 5% que nous avons constatée alors que dans Paris, la baisse était de 23%. Le résultat de cette baisse différentielle, c'est que lorsque l'on passe de 630 à 594 commerces, ça ne se voit pas. Première chose. Deuxième chose la part du 11^{ème} arrondissement dans les grossistes parisiens est passée de 22% en 2007, à aujourd'hui, 30%. Donc la part du 11^{ème} arrondissement dans les grossistes parisiens a explosé. C'est un élément qu'il me semble important de prendre en considération. Donc oui, à Paris, les grossistes sont plutôt en recul, mais le 11^{ème} représente à lui tout seul près d'un tiers des

grossistes parisiens sur son seul territoire. Ce qui montre que le problème des grossistes à Paris et le problème des grossistes dans le 11^{ème} arrondissement, n'est pas le même problème. Dans le 11^{ème} arrondissement nous ne sommes pas aujourd'hui, confrontés à une fuite qui nous obligerait à anticiper le fait d'avoir des rues vides de commerces. Ca ne veut pas dire que la question ne se pose pas. Il faut toujours anticiper ! Il y a un deuxième élément qui, je pense, va encore freiner les départs de grossistes textiles. C'est un élément de contexte pur et simple, il y a eu un incendie majeur dans l'entrepôt d'Aubervilliers qui sur 10 000 m² a fait partir en fumée des grossistes textiles. Je pense que c'est un facteur, pour les grossistes du 11^{ème} arrondissement, en tout cas pour ceux qui avaient dans l'idée de partir dans les mois prochains, qui va plutôt les inciter à différer ce départ. Cela montre, en tout cas, que c'est une activité industrielle qui s'est installée au cœur de notre quartier et que son regroupement n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Je pense qu'il faut qu'on ait tous en tête ces éléments de contexte pour pouvoir aborder la question dans toute sa complexité. Pour cela nous allons évidemment accompagner le travail que vous souhaitez et que nous souhaitons, à travers le Comité de pilotage et à travers un suivi plus fin qui permette à chacun de partager un diagnostic. En tout cas c'est un rendez-vous que nous nous donnons pour approfondir le diagnostic et les solutions qu'on pourra mettre en œuvre ensemble sur cette question majeure pour notre arrondissement. L'ordre du jour du CICA est maintenant achevé. C'était donc comme je le disais au début, une nouvelle tentative. Je remercie chacune et chacun d'entre vous. Je remercie chacune des associations d'avoir joué le jeu. Nous allons je pense pouvoir le répéter. M. CORSIA sera chargé de mettre en œuvre avec vous ces dispositions pratiques. Merci à toutes et à tous pour votre travail. »

A 19h55, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.